



CHAMPIONNATS DE FRANCE PARA TENNIS

Phase Finale Championnat de France par Equipes Tennis-Fauteuil BNP Paribas

REGLEMENT



A. PARTICIPATION

Les Championnats de France Tennis-Fauteuil réunissent 16 équipes qualifiées en phase finale :

- 6 équipes participent à la phase finale de **Nationale 1 – directement qualifiées en fonction du poids d'équipe**
- 6 équipes participent à la phase finale de **Nationale 2 – directement qualifiées en fonction du poids d'équipe**
- 4 équipes participent à la phase finale de **Nationale 3 – qualifiées à l'issue de la phase qualificative**

Toute équipe déclarant forfait doit en informer la FFT le plus tôt possible. En cas de désistement tardif, la FFT se réserve le droit de modifier le format du championnat.

B. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La phase finale des championnats se déroule sur 3 jours et comprend :

- deux quarts de finale, les demi-finales, la finale et les rencontres de classement de Nationale 1
- deux quarts de finale, les demi-finales, la finale et les rencontres de classement de Nationale 2
- les demi-finales, la finale et la rencontre de classement de Nationale 3.

C. LES EQUIPES

1. Inscription et composition des équipes

A l'issue des phases qualificatives, la FFT adressera à chaque responsable d'équipe le dossier sportif, validant ainsi sa qualification.

Un joueur non inscrit sur la liste de l'équipe lors de son inscription aux Championnats ne pourra pas prendre part à une rencontre, sauf si son classement est inférieur ou égal à celui du joueur n°2 (pour cela, le classement de référence sera toujours celui du début d'année sportive : classement du mois de septembre). Il devra être licencié au plus tard la veille de la compétition ; s'il s'agit d'un joueur issu d'un autre club, ce dernier ne doit pas avoir d'équipe de son club inscrite dans la compétition.

Un joueur dont les règles de participation ne sont pas respectées (cf. ci-dessus), ne peut pas rejoindre la compétition au cours des Championnats, phase finale incluse ;

Chaque équipe est composée de 2 joueurs minimum, les joueurs de simple pouvant jouer en double. Ce sont 4 membres de l'équipe maximum (capitaine inclus) qui sont pris en charge par l'organisateur. Le capitaine, s'il est non joueur, doit être licencié FFT de l'année sportive en cours, dans ou hors de son club.

Dans le cas où un club aurait plusieurs équipes engagées dans la phase finale : chaque équipe est indépendante, les joueurs sont rattachés à une équipe et ne peuvent en aucun cas jouer dans une autre équipe du club.

2. Les joueurs

Pour participer aux Championnats de France, les joueurs doivent être titulaires d'une licence FFT, en cours de validité, de leur club.

Pour les joueurs non issus du club pour lequel ils jouent (rapprochement de club) et autorisés à participer, ils devront être titulaires d'une licence FFT de leur club, en cours de validité ; un tel joueur doit obligatoirement être licencié dans la même ligue que celle du club pour lequel il joue.

Joueurs n'ayant pas la nationalité française :

cf. [article 270 des Règlements sportifs](#)

Pour participer à la phase finale des championnats, les joueurs des équipes qualifiées pour la phase finale devront être classifiés par l'ITF ou la FFT (selon les règles actuelles de classification IPC/ITF). La procédure de classification est disponible sur le site internet de la FFT. Pour toute question liée à la classification : paratennis@fft.fr.

Nouveauté : un seul joueur maximum avec un classement technique ne peut composer une équipe sur la phase finale.

3. Le capitaine d'équipe

Le capitaine d'équipe doit :

- **Communiquer** au juge-arbitre le nom des joueurs qui sont présents sur la compétition, dès l'arrivée de son équipe ;
- **Présenter au juge-arbitre, pour chacun des joueurs**, l'attestation de licence FFT de l'année sportive en cours, ainsi qu'une pièce d'identité ;
- **Avant chaque rencontre**, il doit présenter tous les joueurs de son équipe au juge-arbitre et lui fournir la composition de son équipe par ordre de classement (dernier classement connu) : les joueurs de simple (à classement égal, le capitaine aura le choix de positionner les joueurs à son gré) et les joueurs susceptibles de jouer en double ;
- Il peut décider de ne faire jouer que 2 de ses joueurs sur une rencontre même si l'équipe est composée de 3 ou 4 joueurs ;
- Il doit être **licencié FFT** et présenter sa licence au juge-arbitre.

4. Tenue des équipes

Il est vivement conseillé que chaque membre de l'équipe porte le survêtement du club afin que l'équipe soit bien identifiée.

D. PRESENTATION DES EQUIPES AU JUGE ARBITRE ET RENCONTRES

La constitution des tableaux sera effectuée en fonction du classement des 2 premiers joueurs de chaque équipe (poids de l'équipe) inscrits sur la composition de l'équipe, présents la veille pour la Nationale 1, Nationale 2, et Nationale 3.

NB : Si le poids d'une ou plusieurs équipes en Nationale 2 est supérieur à celui d'une ou plusieurs équipes en Nationale 1, résultant de l'absence d'au moins un joueur au sein d'une ou plusieurs équipes admises en Nationale 1 en application de l'article 269 des Règlements Sportifs FFT, une nouvelle répartition des équipes entre la Nationale 1 et Nationale 2 sera effectuée, afin d'assurer la participation des 6 équipes avec le meilleur poids d'équipes en Nationale 1.

Ce poids déterminera le classement des équipes, l'équipe n°1 étant la mieux classée. La position des équipes dans le tableau s'effectue de la manière suivante pour la Nationale 1 et Nationale 2 :

- l'équipe classée n°1 et l'équipe classée n°2 sont directement qualifiées pour les demi-finales ;
- l'équipe classée n°3 rencontre l'équipe classée n°6 en quarts de finale ;
- l'équipe classée n°4 rencontre l'équipe classée n°5 en quarts de finale.

Pour la Nationale 3 :

- l'équipe classée n°1 rencontre l'équipe classée n°4 en demi-finales ;
- l'équipe classée n°2 rencontre l'équipe classée n°3 en demi-finales.

À poids égal, il sera procédé à un tirage au sort.

Les réunions des capitaines auront lieu le jour même pour la Nationale 1 et la Nationale 2, et la veille de l'épreuve pour la Nationale 3. Les horaires de convocation pour chacune des divisions seront communiqués par la FFT en amont de la phase finale.

Les rencontres des demi-finales (N1, N2 et N3) se déroulent intégralement le 2^{ème} jour de la compétition, ainsi que la rencontre de classement place 5/6 pour la Nationale 1 et la Nationale 2. Le dernier jour, sont jouées les finales de chaque division, opposant les équipes vainqueurs des demi-finales ; sont jouées aussi les rencontres de classement, opposant les équipes perdantes des demi-finales, afin de déterminer la 3^e place.

E. FORMAT DE JEU

Les rencontres sont composées de 2 simples et 1 double. Les parties se déroulent dans l'ordre suivant : simple 2, simple 1, puis double. Le double se déroule au minimum 30 minutes après la fin des simples.

Toutes les parties de simple sont disputées au meilleur des 3 manches avec application du jeu décisif dans toutes les manches (format 1).

Le format du double est le format 4 : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^e set en super jeu décisif en 10 points. Chaque match compte 1 point.

Sur la dernière journée, à l'occasion des finales et rencontres de classement, le double n'est pas obligatoire si la rencontre est déjà remportée 2/0.

F. FORFAITS

Toutes divisions :

Toute équipe déclarant forfait doit en informer la FFT le plus tôt possible.

Si une équipe de Nationale 1 ou Nationale 2 déclare forfait avant le début de la phase finale, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe de la division inférieure (équipe ayant le meilleur poids d'équipes en septembre).

Si une équipe qualifiée en Nationale 3 déclare forfait avant le début de la phase finale, il sera procédé au repêchage de l'équipe ayant terminé 2^e de la phase interrégionale, à laquelle l'équipe déclarant forfait a participé.

Toute équipe déclarant forfait pour une raison injustifiée lors de la phase interrégionale de Nationale 3 est passible d'une pénalité financière de 150 € prononcée par la commission compétente. Toute équipe qualifiée pour la phase finale déclarant forfait pour une raison injustifiée sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 400 €, correspondant aux frais engagés par le club d'accueil, et sera automatiquement reléguée en Nationale 3 l'année suivante.

La commission compétente se réserve la possibilité de ne pas appliquer cet article au vu des circonstances exceptionnelles justifiées par le club. L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de manches et de jeux est de 6/0 6/0.

Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple ne peut pas participer au double.

G. JUGE ARBITRAGE ET ARBITRAGE

Le juge-arbitre de niveau JAE3 sera désigné par la FFT. Les parties des finales seront arbitrées par des arbitres de niveau A2 minimum ; la présence de 2 arbitres de niveau A3 est fortement conseillée.

H. REPARATIONS DU MATERIEL, MATERIEL CASSE

Les réparations des fauteuils roulants ne doivent pas dépasser 20 minutes au total au cours d'un match. Ceci est valable quel que soit le nombre de pannes. Les réparations en double ne doivent pas dépasser 20 minutes par équipe. Les retards de plus de 15 minutes exposent le joueur à un avertissement et les retards de plus de 20 minutes à une disqualification.

I. TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue de tennis réglementaire, conformément à l'article 7 des Règlements Sportifs, complété par l'article 116, est obligatoire.

J. TERRAINS

Toutes les parties sont disputées sur une surface de nature identique. La rencontre peut se jouer sur courts extérieurs. Des courts couverts de même surface doivent être disponibles en cas d'intempéries.

K. BALLES

4 balles neuves, homologuées par World Tennis, sont fournies pour chaque partie.

L. FRAIS ET INDEMNITES DES EQUIPES

- Un droit d'engagement est versé à l'organisateur : 60€ par joueur (maximum de 4 joueurs, capitaine inclus)
- Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'organisateur dans la limite de 4 personnes (joueurs et capitaine inclus)
- Les indemnités versées aux équipes pour leur déplacement sur la phase finale : 4 (joueurs) x 0.10 euros x nombre kms aller/retour (club à club), aucun justificatif n'est à fournir

Pour toute personne supplémentaire, joueur ou accompagnateur, l'organisateur proposera un forfait.

M. RESULTATS DES EQUIPES – MONTEES, MAINTIENS ET DESCENTES

Pour toutes les divisions, il n'y aura pas de montées, maintiens ou descentes à l'issue de la saison sportive.

N. CLASSIFICATION

Pour participer à la phase finale des championnats, les joueurs des équipes qualifiées pour la phase finale devront être classifiés par l'ITF ou la FFT (selon les règles actuelles de classification IPC/ITF). La procédure de classification est disponible sur le site internet de la FFT. Pour toute question liée à la classification : paratennis@fft.fr.